

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 15 décembre 2023

18 membres présents

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GIROD Emmanuelle, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie (pouvoir donné à F. MEUROU), BULIN Bérangère (pouvoir donné à A. MONCEL), CARON Laetitia, CORDENOD Jean-Paul, GAUGE Jacques (pouvoir donné à M. WIEL), HARNAL Maryline, JOLY Olivier (pouvoir donné à D. ALLEHAUX), PUVILLAND Christophe.

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Avenant aux conventions de service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),
- Convention avec le Centre de Gestion pour mise à disposition de personnel,
- Tarifs camping de la Grange du Pin,
- Bois déchiqueté, révision du coût du MAP,
- Cession terrain à Mme GRANGER,
- Acquisitions / cessions terrains Montmerle Ouest,
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avenant aux conventions de service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Madame le Maire rappelle que la commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service unifié d'instruction des ADS créé en application des dispositions des articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT.

Ce service met en commun les moyens de 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes de Bresse et Saône) et regroupe à ce jour 100 communes du Département de l'Ain. Il est rappelé que la gestion courante du service a été confiée à Grand Bourg Agglomération.

Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes : Arbigny (Communauté de Communes de Bresse et Saône) et Cormoranche-sur-Saône (Communauté de Communes de La Veyle) ;
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

Madame le Maire précise que cet avenant doit être approuvé par les intercommunalités signataires, et par l'ensemble des communes adhérentes aux conventions. Elle demande que le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour signer les conventions de service commun et de service unifié ainsi modifiées.

Arrivée de Mme PONCIN Elisabeth à 20h10

F. DUTEL demande si l'information sur les nouveaux circuits d'instruction seront communiquée aux habitants. Madame le Maire répond que cette information sera notée dans le bulletin municipal.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions ainsi modifiées.

Convention avec le Centre de Gestion pour mise à disposition de personnel

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain a validé l'organisation et le financement d'un parcours d'initiation au métier de secrétaire de mairie, pour un contingent de 10 à 15 candidats.

Cette action de formation s'inscrit dans une démarche partenariale avec le CNFPT et Pôle Emploi, avec l'objectif de former une quinzaine de demandeurs d'emplois ou de

personnels titulaires en situation de reclassement professionnel sur le poste d'agent administratif polyvalent en petite commune, poste appelé « Secrétaire de mairie » et de faciliter leur recrutement et leur adaptabilité dans l'exercice de cette fonction dans le cadre d'un parcours de formation en alternance.

L'article L 452-44 du CGFP prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires, pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu et effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux par convention,

La formation s'est déroulée du 18 septembre au 01 décembre 2023 inclus, en alternance entre modules théoriques et pratiques en collectivité. A l'issue, les « lauréates de la formation secrétaire de mairie » seront recrutées sous contrat à durée déterminée par le CDG01 en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe et rémunérées sur la base du minimum de traitement applicable dans la fonction publique territoriale (IB368/IM362 depuis le 01/07/2023) pour une durée de 6 mois. (du 04 décembre 2023 au 03 juin 2024 inclus).

Dans ce cadre, pour rappel, Céline DUCLAUX a été accueillie à la mairie pour effectuer son stage pratique de 5 semaines.

Les lauréates, afin de parfaire cette formation, pourront dès lors être mises à disposition des collectivités (ou recrutées directement) qui se seront fait connaître dans le cadre d'un recrutement pérenne, ou à défaut, temporaires.

La Collectivité d'accueil remboursera au CDG01 à hauteur de 50 %, la rémunération brute chargée de l'agent au prorata de la durée hebdomadaire et de la durée de la mise à disposition.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à conclure et signer la convention avec le Centre de Gestion, et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et de prévoir les crédits correspondants au budget de la commune.

Tarifs camping de la Grange du Pin

M. LEBOEUF Jean-Luc, représentant la commission tourisme, présente les nouveaux tarifs de 2024 du camping de la Grange du Pin.

Ces nouveaux tarifs font apparaître une petite augmentation sur les tarifs antérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les tarifs comme annexés au procès-verbal.

Bois décheté, révision du coût du MAP

Madame le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} octobre 2015, le conseil municipal avait fixé le prix de vente du bois décheté à 27€ HT le m³, pris sur place et 30 € HT le m³ livré.

Elle propose donc d'en revoir le prix qui n'a pas été réévalué depuis 2015.

Le coût de revient a été calculé récemment, comprenant entre autres le temps des agents, le criblage, ...

Il s'élève à : 30 € HT le m³ chargé sur place, et 34 € HT le m³ livré + 0,125 € HT le km. Ex, pour Drom, le prix de revient du m³ de plaquettes livré est de 36 € HT.

Pour information, la commune de Drom, qui en bénéficiait, va modifier son mode de chauffage prochainement, les agents ne livreront donc plus cette commune.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessus.

Cession terrain à une habitante Rue des Mousserons

La propriétaire de la parcelle D 2087, a sollicité la commune pour acquérir un petit terrain à bâtir en zone UBa qui se situe au nord de sa parcelle pour agrandir son jardin. La superficie a lui céder représente environ 75 m².

Nous avons sollicité l'avis des domaines qui propose un tarif de 20 €/m².

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à céder 75 m² au tarif décidé par le conseil municipal à l'habitante nous ayant sollicité, sachant que les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle au tarif de 20 € le m².

Acquisitions / cessions terrain Montmerle Ouest

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie de Montmerle, côté Ouest, et afin de délimiter clairement l'espace de la voie publique et les propriétés privées, il est proposé que la commune acquière quelques parties de parcelles privées afin de régulariser l'emprise actuelle de la voirie, et cède une partie de certaines parcelles à des habitants riverains.

Madame le Maire expose qu'une réunion s'est tenue le 19 décembre dernier avec les habitants de Montmerle (côté Ouest) afin de leur présenter le projet d'acquisition et cession de parties de parcelles. Un géomètre était intervenu sur place avec la présence des élus et des habitants concernés, dans le but de régulariser la voirie, et dès lors que cela est possible, de gérer les réseaux sur le domaine public.

Le projet consiste, notamment, à mettre des caniveaux ou bordure franchissable pour faire une délimitation nette entre le domaine privé et public.

La réunion n'a pas permis d'arriver à un consensus pour l'acquisition par la commune de certaines parties de parcelles privées. Suite à cela, pour la partie la plus étroite (carrefour Rue des Jardins et Chemin de Buchet), les habitants ont émis l'hypothèse de mettre en

place éventuellement un sens unique. Une suggestion a également été faite de mettre un potelet et de laisser cet endroit uniquement piéton/cycliste si nécessaire à l'avenir. L'entreprise COLAS, présente à la réunion, a décidé de commencer les travaux pour la Rue des Vignes, une partie Rue des Jardins et une partie Chemin de Buchet aux dates prévues.

Madame le Maire rappelle le coût des différents travaux (sauf l'eau potable) :

	Eclairage public	Electrification rurale	Télécom	Voirie / eaux pluviales	TOTAL
Commune	34 083 €	117 700 €	24 240 €	143 632 €	319 655 €
Siea	24 817 €	96 300 €	6 060 €		127 177 €
SDBSR				9 827 €	9 827 €
GBA				53 615 €	53 615 €
Total HT	58 900 €	214 000 €	30 300 €	207 074 €	510 274 €

L'habitant concerné par la cession d'une partie de parcelles (8 m²) a été rencontré, il a donné son accord. Pour entreprendre les démarches, il convient de demander l'avis des domaines.

Madame le Maire propose un tarif de 10 €/m², identique au prix négocié avec d'autres habitants de Montmerle pour des problématiques similaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame le Maire entreprenne les démarches pour la cession des parties de parcelle pour un tarif de 10 € le m² dans l'objectif de déterminer clairement les limites de la voirie dans le hameau de Montmerle.

R. MARECHAL précise que pour les travaux prévus côté Est, la commune fera passer le géomètre plus en amont.

Tour des commissions

Commission finances :

Une rencontre avec M. BISSON, trésorier public a eu lieu en mairie le 19 décembre. En 2023 les investissements ont été importants (notamment avec un surcoût des travaux de Montmerle côté Ouest) ce qui engendrera pour 2024 une épargne brute moindre.

Services techniques :

Point sur le personnel : actuellement l'équipe compte 5 agents, dont un qui pourrait partir en avril 2024. La commune sera donc amenée à recruter à nouveau. Thierry KUCZYNSKI revient le 5 janvier 2024 à mi-temps thérapeutique. Olivier PETITJEAN a quitté son poste fin novembre.

Voirie :

Bilan 2023 : coût total sur l'année → 227 853,55 €
Rue de la gare : 35 568,60 €

Route du plan d'eau : 59 523,60 €
Montée du Château de Treffort : 5 132,40 €
Chemin des Longues Raies : 20 814,60 €
Chemin de Lintoyes : 48 470,96 €
Chemin du Paradis : 12 271,16 €
Route des Mas : 16 107,68 €
Impasse Cuisiat en bicouche : 8 440,36 €
Renforcement de la Rue Principale : 15 766,57 €
Chemin de Bret : 5 757,62 €

Programme 2024 : en attente de chiffrage

Montmerle côté Ouest
Chemin de Plantaglay (mitoyenneté avec Meillonas)
Chemin des Hayes
Chemin de la Grange du Pin.

Eau potable côté Est à Montmerle : une réunion est programmée pour le début d'année 2024.

Commission culture :

Bilan 2023 :

- Rôle et mission de la commission : Créer du lien ! Favoriser l'accès à la culture pour tous. Développer des partenariats avec les acteurs locaux.
- 6 réunions de commission
- Rencontres avec les partenaires, les compagnies, les artistes
- Participation au Forum des associations
- Budget annuel : 5 000 € ; Dépenses 2023 : 2 500 €

La commission est à la recherche de nouveaux membres.

F. MEUROU remercie les membres de la commission et les agents de la médiathèque pour leur implication.

Gymnase :

Le sol de la grande salle est posé.

Les points d'ancrage pour les cages de handball, et les panneaux de baskets mobiles sont programmés pour mi-janvier.

La réception du chantier est programmée pour fin février 2024.

Septembre en Or : un habitant sollicite la commune pour exposer son projet Septembre en Or. Il s'agit d'une association qui a pour but d'aider les enfants atteints de cancer. Une rencontre est à prévoir.

Séniors :

Belle réussite de l'**apéro colis** qui s'est déroulé le 16 décembre. Le concept a été apprécié, et sera renouvelé en 2024.

Une personne a renoncé à son colis, et a souhaité que le colis soit distribué à une personne de la commune qui en a besoin. Ce qui sera fait.

Repas CCAS : programmé le dimanche 13 octobre 2024.

La commission seniors se réunira le 22 janvier 2024.

Un Conseil de Vie Sociale est prévu le 5 janvier 2024 à la Résidence Autonomie les Mousserons.

Scolarité :

Une réunion s'est tenue avec l'inspectrice d'académie le 30 novembre pour la présentation du projet pour l'amélioration de l'école NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble). Ce projet représente un budget de 5 millions d'euro sur 5 ans. L'école du Moulin pourrait, dans ce cadre, présenter le projet de débitumisation de la cour de l'école primaire. Il faudrait étudier comment améliorer le temps méridien de la cantine (pour occuper les enfants) : travaux dans la cour, animation...

Treffortine :

Effectifs : Il n'y a plus de problème sur la capacité d'accueil périscolaire des enfants.

Les travaux de réparation de la vitre fendue sont programmés la première quinzaine de janvier.

Projet Educatif Territorial (PEDT) :

Nouveau cycle dès le début année 2024 avec de nouvelles propositions : sophrologie, jeux d'échecs, activités manuelles.

Voyage à Paris des élus les 17 et 18 janvier :

Programme : le 17 janvier, visite du Senat le matin, suivi d'un repas avec F. BLATRIX, Sénatrice de l'Ain, Question d'actualités au gouvernement l'après-midi, soirée théâtre le soir. Le 18 janvier, visite du panthéon le matin, repas croisière sur la Seine. Les frais sont intégralement supportés par les participants (aucune participation de la commune).

Questions diverses

Point Info Emploi : nouveau service proposé par Grand Bourg Agglomération, une fois par mois au Pôle territorial de Val-Revermont (mardi) à partir du 9 janvier. Service gratuit qui consiste en un accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou qui désirent faire une reconversion.

Chasseurs : communication sur les battues à partir de courant janvier sur panneapocket. Pour rappel, les jours de chasse (battues au gros gibier) dans la commune de Val-Revermont sont les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.

Rénovation de l'éclairage public : une rencontre est prévue en janvier pour faire le point avec le SIEA sur ce dossier.

Vœux : le vendredi 12 janvier à 19h

Modification de la collecte des ordures ménagères : à partir du mercredi 6 mars, la collecte des déchets aura lieu le mercredi pour l'ensemble de la commune. D'ici là, il y aura la distribution des 2 bacs au domicile de chaque logement de la commune.

Offre assurance santé pour la commune : AXA propose des tarifs préférentiels aux habitants de la commune (-25 % par rapport aux prix du marché, et -15 % pour les salariés), sous réserve d'un accord passé avec la commune. Cet accord n'est pas exclusif, et est sans engagement financier pour la commune.

La commune mettra à disposition une salle pour une réunion d'information et présentation au public, et ensuite une salle pour des permanences pendant 1 mois.

Ce dispositif concerne tous les habitants de la Val-Revermont, ainsi que les artisans dont le siège social est sur la commune.

Cela n'implique aucun travail supplémentaire pour les secrétaires de mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les propositions d'AXA France et autorise Madame le Maire à signer les propositions d'offre promotionnelle.

Déploiement fibre optique :

Les plans ont été travaillés de façon approfondie.

La commune est découpée en 3 zones.

L'entreprise Eiffage interviendra pour faire les travaux sur la commune hors Montmerle, dont le déploiement dépendra de la commune Drom.

- Secteur 1 : la Bresse côté Treffort : 48 poteaux à installer, et 1 à remplacer
- Secteur 2 : le centre de Treffort historique : 8 poteaux à implanter, et 1 à remplacer
- Secteur 3 : Cuisiat : 48 poteaux à implanter, et 2 à remplacer.

Début janvier, un point sera fait avec l'entreprise Eiffage sur ce sujet.

Autres questions :

B. THEVENARD souhaite intervenir pour faire remonter que les illuminations sur Cuisiat sont très agréables.

A. MONCEL demande où sera installé le tableau « croix de guerre » qui était dans la salle du Presbytère de Cuisiat. Madame le Maire répond que ce tableau fait partie de l'histoire de Cuisiat et qu'il est prévu qu'il soit réinstallé à Cuisiat. La question se pose de définir l'endroit où le mettre.

Prochain Conseil Municipal : mardi 23 janvier 2024 à 20h00 à la mairie de Treffort.

La séance est levée à 22h25

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**

